

Commune de VALLONS-DE-L'ERDRE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)
EXERCICE 2024**SOMMAIRE**

Préambule	2
Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire	2
La lettre de cadrage pour 2024	3
1 – BUDGET PRINCIPAL	4
A – Le contexte économique	4
a) Situation internationale	4
b) Situation européenne (zone euro)	4
c) Situation nationale	5
d) Loi de finances pour 2024	6
B – Les orientations budgétaires	7
a) Analyse rétrospective 2020-2023 (section fonctionnement)	7
b) Dette / capacité d'autofinancement / ratios	11
c) Investissements (restes à réaliser et dépenses inscrites en 2023 non engagées)	13
d) Autorisations de programme – situation au 31 décembre 2023	15
e) Dépenses inscrites au budget 2023 non engagées	15
f) Investissements réalisés et subventions reçues de 2018 à 2023	15
g) Investissements - les orientations pour 2024	16
2 – BUDGETS ANNEXES	16
A - Les lotissements communaux	16
B - Panneaux photovoltaïques	16

ANNEXES

Annexe 1 - Endettement pluriannuel par année

Annexe 1 bis - Endettement pluriannuel par emprunt

Annexe 2 - Parc immobilier - listing au 1^{er} janvier 2024

Annexe 3 - Plan Pluriannuel d'Actions 2020/2026

PRÉAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) en date du 06 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif (*article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*). Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la commune (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi numéro 2015-991 en date du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel le 08 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret numéro 2016-841 en date du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Sur la période 2009-2019, toutes les communes du Pays d'Ancenis ont vu leur population augmenter (de 0,2% à 3,2%) hormis la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE (- 0,1%). Au 1^{er} janvier 2024, la population totale de VALLONS-DE-L'ERDRE est arrêtée à 6 664 habitants (données 2021 transmises par l'INSEE en décembre 2023) ; elle était de 6 607 habitants au 1^{er} janvier 2023 (données 2020 transmises par l'INSEE en décembre 2022). Il est à noter que le nombre de naissances enregistrées en 2023 s'élève à quarante-huit ; il était de soixante-huit en 2022, soixante-seize en 2021, soixante-dix-sept en 2020 et quarante-sept en 2019.

Pour rendre la commune plus attractive et attirer des nouveaux habitants, plusieurs décisions ont été prises dont l'adoption d'une nouvelle politique tarifaire avec la décision de baisser le prix des terrains à bâtir dans les lotissements communaux (*délibération du conseil municipal numéro 151/2020 en date du 21 juillet 2020*) et l'adhésion de la commune au dispositif « Petites Villes de Demain » avec les communes d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON, de LOIREAUXENCE et la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (*délibération du conseil municipal numéro 025/2021 en date du 16 février 2021*). Tous les lots disponibles dans les lotissements communaux ont été vendus ; beaucoup sont déjà construits. Plusieurs promoteurs sont actuellement en contact avec la commune pour le montage de nouveaux programmes de logements. Un lotissement privé est en cours de commercialisation à Saint-Mars-la-Jaille à La Servière (création de dix-neuf lots à bâtir et de cinq logements destinés à de la location sociale). Un constructeur doit commercialiser dans les prochaines semaines six pavillons en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) rue des Filières. Un promoteur doit commercialiser prochainement six lots à bâtir boulevard de la Gare. Vingt-six logements destinés à la location (secteur Saint-Fernand) sont en construction ; ce projet est porté par un promoteur en partenariat avec un bailleur social. Deux projets portés par des promoteurs dont l'un en partenariat avec un bailleur social doivent aboutir courant 2024 à Maumusson (rue de la Pastorale et rue Sainte Anne) ; ce sont au total trente-huit logements qui seront construits sur ce secteur (dix-huit logements locatifs sociaux et vingt lots à bâtir). D'autres projets sont également en réflexion.

Le budget primitif 2024 se fondera sur l'achèvement des opérations débutées en 2023 et sur l'inscription de nouveaux projets. Au cours de l'année 2023, plusieurs missions de maîtrise d'œuvre ont été attribuées à des bureaux d'études et plusieurs projets sont en cours de montage. Les marchés publics de travaux seront lancés courant 2024 en vue d'un début de travaux en 2024.

Les élus se sont réunis le 16 janvier 2024 pour mettre à jour le plan pluriannuel d'actions applicable pour la période 2020-2026.

LES OBJECTIFS DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds.

Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la collectivité.

Le budget primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population vallonnoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

LA LETTRE DE CADRAGE 2024

En 2021, la mise en place d'enveloppes budgétaires attribuées à chaque service a permis de maîtriser les dépenses. Les décisions nationales successives, notamment la suppression de la taxe d'habitation, associées à la volonté de la commune de maintenir un service public de qualité à ses administrés contraignent la commune à faire des arbitrages pour répartir au mieux l'enveloppe des crédits affectée aux dépenses de fonctionnement.

Le budget primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population vallonnoise, tout en intégrant le contexte économique national, ainsi que la situation financière de la commune.

Il est aussi souhaité de maintenir une politique d'investissement afin de rendre dynamique et attractif le territoire vallonnois. Un plan pluriannuel d'investissement 2020-2026 a été arrêté le 04 mars 2021 et mis à jour le 16 janvier 2024 par les élus réunis en séance privée du conseil municipal. Les investissements engagés par la collectivité devront, entre autres, permettre de diminuer les dépenses de fonctionnement, en rénovant les bâtiments communaux économes (rénovation énergétique), en incluant dans les projets le digital et en aménageant les espaces publics de manière raisonnée et / ou sans augmenter les surfaces à entretenir.

Les membres de la commission communale patrimoine sont invités, à nouveau, à proposer des dépenses de nature à stabiliser les factures d'énergie, voire idéalement de nature à les réduire. Des actions ont d'ores et déjà été menées.

En 2023, la collectivité a notamment désigné des bureaux d'études pour la création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur pour alimenter plusieurs bâtiments communaux et le collège ainsi que pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY. Une chaufferie bois a été créée en septembre 2023 à la Maison Commune des Loisirs à Freigné. Il a également été décidé de réaliser des audits énergétiques dans les bâtiments suivants dans le cadre du décret Tertiaire : espace culturel Paul GUIMARD, mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille, actuelle salle du conseil municipal et bibliothèque Les Mots passant.

Le programme de remplacement des radiateurs les plus vétustes dans le parc locatif de la commune a été poursuivi.

Concernant l'éclairage public, le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL), approuvé par le conseil municipal courant 2023, et le Plan Pluriannuel d'Investissement en cours d'élaboration (il sera présenté pour approbation au conseil municipal au cours du 1^{er} trimestre 2024) permettront, entre autres, l'intégration de la transition énergétique au travers d'actions ciblées répondant à une véritable politique environnementale et d'économie d'énergie.

Chaque gestionnaire de crédits a été invité à estimer ses besoins pour l'année 2024 concernant la section de fonctionnement. Les tableaux reprenant les crédits alloués à chaque gestionnaire de crédits et consommés de 2018 à 2023 ont été intégrés à la note de cadrage. Dans ces tableaux, il a aussi été indiqué le pourcentage de variation attendu pour l'année 2024, pourcentage qui s'applique sur les dépenses courantes et récurrentes.

Synthèse des pourcentages de variation attendus pour l'année 2024

Gestion de crédits	Variation envisagée entre 2023 et 2024 (en pourcentage - comparaison des crédits ouverts au budget primitif)
Administration générale	0,00
Affaires foncières	0,00
Bâtiments	-20,00
Culture	0,00
Communication	0,00
Espaces verts	+ 5,00
Évènementiel et associations	+ 5,00
Finances	Au réel
Ressources humaines	Au réel
Informatique	+ 3,00
Pôle famille	+ 3,30

Proximité	0,00
Scolaire	+ 5,00
Technique	+ 3,40
Social	+2,95
Voirie	+ 2,00

Pour solliciter des crédits supplémentaires pour des actions exceptionnelles ou nouvelles, le gestionnaire de crédits, en lien avec les élus compétents, a la possibilité de rédiger une « fiche action » comportant la définition et la justification du projet ainsi que le budget prévisionnel (dépenses et recettes). Un gestionnaire de crédits ne pourra compléter qu'une seule fiche action et celle-ci ne devra pas impacter le chapitre des charges du personnel (012). Ces demandes seront étudiées par la commission communale moyens généraux.

Quant à la section d'investissement, le plan pluriannuel d'investissement 2020-2026 est la référence. Ce document a été mis à jour en séance privée du conseil municipal le 16 janvier 2024. Certaines dépenses sont récurrentes sur chaque exercice comptable. Chaque gestionnaire de crédits, en lien avec les élus compétents, doit évaluer lesdites dépenses.

Liste des dépenses récurrentes

- Busage
- Achat de mobilier urbain
- Achat de mobilier
- Achat de matériel informatique
- Achat de matériel de sécurité et de défense
- Achat de matériel et d'outillage

I - LE BUDGET PRINCIPAL

A - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

a) Situation internationale

Après un début d'année 2023 plus dynamique que prévu, favorisé notamment par la baisse des prix de l'énergie et la réouverture de l'économie chinoise, la croissance mondiale devrait subir un ralentissement en 2024.

Le resserrement des politiques monétaires avec la hausse des taux directeurs des banques centrales produit des effets de frein, la confiance des entreprises et des ménages se dégrade et le rebond observé en Chine s'estompe.

La croissance du PIB mondial est attendue à 3% en 2023, puis à 2,7% en 2024.

L'inflation est anticipée en ralentissement progressive en 2023 et 2024. Elle devrait toutefois rester à un niveau supérieur aux objectifs cibles des banques centrales. Pour les économies dites « avancées », l'inflation globale devrait atteindre 6% en 2023 et 4,8% en 2024.

De nombreux facteurs de risque pèseront encore sur l'économie mondiale en 2024 :

- la poursuite des effets négatifs de la hausse des taux d'intérêt ;
- la persistance de l'inflation ;
- le ralentissement de l'activité plus marqué que prévu en Chine ;
- la montée des tensions budgétaires provoquées par l'augmentation de la dette et des dépenses liées au vieillissement de la population ou à la transition climatique.

b) Situation européenne (zone euro)

La situation économique de la zone euro se dégrade progressivement du fait de la baisse de la demande intérieure. La forte inflation et le durcissement des conditions de financement pèsent sur la consommation. La production industrielle, affectée par une faible demande extérieure, ralentit. L'investissement immobilier et l'investissement des entreprises montrent également des signes de faiblesse. Le secteur des services semble toutefois plus résilient (tourisme). Le marché du travail demeure robuste. Le taux de chômage est anticipé à 6,5% en 2023. De nouveaux emplois sont créés, en particulier dans le secteur des services.

La croissance du revenu nominal du travail et des prestations sociales n'a pas permis de soutenir le pouvoir d'achat. Toutefois, le durcissement des conditions de financement et la hausse des taux d'intérêt devraient inciter les ménages à épargner, ce qui devrait peser sur la consommation. Le taux d'épargne des ménages a légèrement augmenté en début d'année 2023, à 14% du revenu disponible.

Les prix de l'énergie poursuivent leur baisse, le recul s'établissant à 5,6% en glissement annuel. Les prix des produits alimentaires augmentent fortement à plus de 11%. Les tensions d'origine interne, tenant notamment aux hausses de salaire et au maintien de marges élevées des entreprises, tirent les prix à la hausse. L'inflation sous-jacente est forte, du fait de la diffusion des prix de l'énergie à l'ensemble de l'économie.

Dans ce contexte, l'inflation est attendue à +5,6% en 2023 et à +3,2% en 2024. Les perspectives restent très incertaines. En plus des tensions géopolitiques, la croissance pourrait subir les effets de la politique monétaire (hausse des taux d'intérêt). En revanche, la croissance pourrait être plus soutenue que projeté si la solidité du marché du travail, la hausse des salaires réels et le recul des incertitudes stimulent la confiance. La croissance devrait augmenter de +0,7% en 2023 puis de +1,0% en 2024.

c) [Situation nationale](#)

[Croissance](#)

Le contexte inflationniste qui s'est amorcé dès le début de l'année 2022 a provoqué un choc sur l'économie française en 2023.

La croissance est ainsi attendue en baisse par rapport à 2022 (+2,5%) à +1,0%. En 2024, dans l'hypothèse d'une relative stabilité des prix de l'énergie et sans crise financière majeure, le PIB augmenterait de +1,4%. La croissance de l'activité serait principalement amputée par la diffusion de la hausse des taux d'intérêt et une politique budgétaire plus restrictive.

[Emploi](#)

L'année 2023 devrait être l'année du retournement du marché du travail, le taux de chômage augmentant à partir du second semestre, avec la baisse de l'apprentissage et la hausse de la durée du travail. Il est ainsi attendu près de 100 000 pertes d'emplois entre 2023 et 2024. Le taux de chômage est légèrement remonté au deuxième trimestre 2023 (7,2%). Il augmenterait progressivement les prochains mois pour atteindre 7,8% en 2025.

[Consommation et épargne des ménages](#)

Après avoir stagné en 2023, la consommation des ménages redémarrerait à partir de 2024. Le pouvoir d'achat par unité de consommation (UC) baisserait de -1,2% sur la période 2022-2024. Il reviendrait en 2024 à un niveau proche de celui constaté en 2019. Avec un taux d'épargne à 18% de leur revenu à la fin 2022, soit près de 3 points de plus que le niveau moyen de 2019, les ménages continuent à « sur-épargner ». L'épargne ainsi accumulée représenterait 13% du revenu annuel des ménages à la fin de l'année 2024. Ce niveau élevé d'épargne reflète une forme de prudence malgré le niveau du chômage relativement bas.

Dans ce contexte, après une croissance atone en 2023, la consommation des ménages est attendue à +1,8% en 2024 et +1,5% en 2025.

[Enjeu et inflation](#)

L'indice des prix à la consommation harmonisé est en recul depuis plusieurs mois. Après un sommet à 7,3% en février 2023, l'inflation se replie à 5,1% en glissement annuel en juillet 2023. Il est toutefois noté un rebond en août 2023, en lien avec la hausse des prix de l'énergie (hausse du prix du pétrole et hausse de 10% des tarifs réglementés de l'électricité au 1^{er} août 2023). L'inflation hors énergie et alimentation est également en baisse depuis plusieurs mois.

En moyenne annuelle, l'inflation totale s'établirait en 2023 à 5,8% et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,2%. En 2024, il est anticipé une accalmie sur les prix des matières premières, l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait. La contribution principale à l'inflation viendrait alors des prix des services, soutenus par les hausses retardées des salaires et des loyers. En moyenne annuelle, l'inflation totale atteindrait 2,6% et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement à 2,8%. En 2025, l'inflation totale continuerait de refluer à 1,8% en moyenne annuelle.

d) Loi de finances pour 2024

Généralités

Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un contexte national encore marqué par l'inflation et par une croissance économique en très légère évolution. Pour ce deuxième budget de la mandature législative, le Gouvernement base ses prévisions sur une hypothèse de reflux de l'inflation qui passerait de + 4,9% en 2023 à + 2,6% en 2024.

Concernant la croissance économique, le PIB repartirait à la hausse en 2024 avec une augmentation de + 1,4% contre + 1% en 2023. Cette croissance du PIB serait rendue possible par une détente des prix des matières premières, par le rebondissement des parts de marché à l'exportation ainsi que par un marché du travail qui continue d'être dynamique malgré un ralentissement. Le principal facteur de nature à freiner l'activité serait désormais constitué par la hausse des taux d'intérêt affectant en particulier l'investissement des ménages.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3% du PIB à horizon 2027. Pour l'année 2024, le projet de loi de finances prévoit une diminution du déficit public qui passerait de - 4,9 % en 2023 à - 4,4 % en 2024. En 2023, le déficit devrait être contenu à - 4,9 % du PIB, en partie grâce à la baisse observée sur les prix de l'énergie qui a permis de diminuer le coût des différentes mesures de soutien mises en place. En 2024, la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien devrait permettre d'améliorer le solde public. L'objectif de la loi de finances 2024 est de dégager 16 milliards d'euros d'économie.

Les dispositifs en matière d'énergie

La loi met en œuvre la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales. En vigueur depuis 2022, le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu. Pour les particuliers clients résidentiels, le gouvernement prévoit le maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10%. Les ménages résidant dans des structures collectives (logements sociaux, copropriétés...) pourront bénéficier de l'aide complémentaire des boucliers gaz et électricité collectifs. Le texte permet également au gouvernement de mettre en œuvre le bouclier tarifaire pour l'électricité pour les micro-entreprises ou petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ainsi que de prolonger le dispositif d'amortisseur électricité.

Pour financer en partie ces mesures, la taxe sur les profits exceptionnels des producteurs d'électricité est prolongée d'un an mais modifiée. Le prélèvement de l'État est limité à 50% de la rente des énergéticiens (contre 90% en 2023).

Les mesures pour les collectivités territoriales

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. Cette augmentation est fléchée sur le bloc communal, en grande partie pour financer l'accroissement des dotations de péréquation

Le fonds vert est renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Un nouveau régime zoné d'exonérations fiscales et sociales "France ruralités revitalisation" (FRR) est institué (entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024).

Les redevances des agences de l'eau sont réformées.

Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Plusieurs amendements sont venus compléter ce volet : création d'une dotation en faveur des communes nouvelles, instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants, ...

B - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Évolution de la trésorerie en euros

31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
1 945 258,33	960 675,37	2 198 336,29	2 789 376,74	2 923 493,81

a) Analyse rétrospective 2020 - 2023

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement (en euros)	2020	2021	2022	2023
Total des recettes réelles	6 245 419,25	6 499 941,56	6 702 216,71	7 420 539,47
Chapitre 013 (atténuation charges)	110 571,58	72 063,65	51 332,25	76 993,67
Chapitre 70 (produits des services)	429 461,63	427 778,58	460 329,02	501 534,12
Chapitre 73 (Impôts et taxes)	3 477 490,90	3 539 655,96	3 702 201,51	3 920 106,16
Chapitre 74 (Dotations subventions)	1 821 013,75	1 838 274,06	1 911 329,81	2 079 941,82
Chapitre 75 (autres produits gestion)	271 792,30	474 491,21	489 265,29	512 755,38
Chapitre 76 (produits financiers)	8,45	8,45	8,45	11,76
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	135 130,64	147 669,65	87 750,38	329 196,56
Évolution annuelle en €		+ 254 522,31	+ 202 275,15	+ 718 322,76
Évolution annuelle en %		+ 4,08	+ 3,11	+ 10,72
Évolution entre 2020 et 2023		+ 1 175 120,22		+ 18,85%
<i>Recettes réelles (hors 77) en €</i>	<i>6 110 288,61</i>	<i>6 352 271,91</i>	<i>6 614 466,33</i>	<i>7 091 342,91</i>
<i>Evolution annuelle en €</i>		<i>+ 241 983,30</i>	<i>+ 262 194,42</i>	<i>+ 476 876,58</i>
<i>Évolution annuelle en %</i>		<i>+ 3,96</i>	<i>+ 4,13</i>	<i>+ 7,21</i>
<i>Évolution entre 2020 et 2023</i>		<i>+ 981 054,30</i>		<i>+ 16,06%</i>

Le chapitre 77 évolue d'un exercice à l'autre en fonction des cessions opérées et du montant des mandats annulés de l'exercice antérieur.

Principales recettes en hausse entre 2022 et 2023

Article	Désignation	Évolution en euros	Évolution en %
6419/6459	Remboursement sur rémunérations	+ 25 661,42	+ 49,99
7018	Vente de produits finis (bois déchiqueté)	+ 2 164,00	+ 24,20
70311	Concessions cimetièrre	+ 8 156,30	+ 91,43
70632	Redevances à caractère de loisirs (ALSH)	+ 7 665,84	+ 18,35
7066	Redevances à caractère social (multi-accueil)	+ 4 469,66	+ 9,19
7067	Redevances services périscolaires (cantine...)	+ 17 650,14	+ 9,80
73111 et 7318	Fiscalité	+ 218 050,00	+ 9,65
73123	Droits de mutation	+ 8 010,65	+7,45
741121	Dotations de solidarité rurale	+ 82 582,00	+ 18,90
7485	Dotations titres sécurisés	+ 4 370,00	+29,87
747888	Participation autres organismes (CAF, MSA...)	+ 55 665,35	+ 17,27
775	Produits cessions immobilisations	+ 229 483,40	+ 267,56

6419/6459 : nombre d'arrêts de travail en hausse

7018 : progression significative de la vente de bois déchiqueté en raison d'une vente de 5 000,00 euros à une collectivité

70311 : augmentation du nombre de concessions renouvelées

70632 : fréquentation du centre de loisirs en hausse et augmentation des tarifs

7066 : typologie des familles (quotient plus élevé)

7067 : augmentation des tarifs

73111 et 7318 : hausse des bases de 7% et des taux de 3% en 2023

73123 : légère hausse après une baisse d'environ 20 000,00 euros entre 2021 et 2022 (voir tableau page 08)

741121 : après des baisses successives (511 214,00 euros en 2018, 430 338,00 euros en 2019 et 352 148,00 euros en 2020), ces recettes augmentent depuis 2021. Cette hausse s'explique par le mode de calcul de la DSR qui prend en compte, notamment, le taux de l'effort fiscal qui doit être au moins égal à 1,2.

7485 : augmentation constante de la participation de l'état : 8 580,00 euros en 2018 - 12 130,00 euros en 2019, 2020 et 2021 – 14 630,00 euros en 2022 et 19 000,00 euros en 2023

747888 : sur un total de 377 957,26 euros, la part de la CAF s'élève à 351 103,75 euros

775 : un nombre important de cessions a été réalisé en 2023 (bâtiments, terrains et reprise matériel)

Évolution de la taxe additionnelle des droits de mutation en euros

2019	2020	2021	2022	2023
88 801,00 euros	90 902,10 euros	127 258,26 euros	107 551,11 euros	115 561,76 euros

Principales recettes en baisse entre 2022 et 2023

Article	Désignation	Évolution en euros	Évolution en %
7062	Redevance à caractère culturel	- 3 006,98	- 21,05
73212	Dotation de solidarité communautaire	- 2 175,00	- 0,59
732221	Fonds de péréquation ressources intercom.	- 6 230,00	- 6,15

7062 : recettes de la billetterie de l'espace culturel en baisse par rapport à 2022 mais au-dessus des prévisions budgétaires estimées à 8 000,00 euros

73212 : baisse constante de la Dotation de Solidarité Communautaire (de 372 974,00 euros à 367 187,00 euros entre 2019 et 2023)

732221 : baisse du FPIC (de 102 321,00 euros à 95 021,00 euros entre 2021 et 2023)

Évolution des bases en euros entre 2020 et 2023 (suivant état 1288 M) en euros

Impôts locaux	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022	Bases 2023
Taxe d'habitation	5 345 076,00			
Taxe d'habitation locaux vacants				325 082,00
Taxe foncière bâtie	5 637 069,00	4 899 484,00	5 241 100,00	5 677 000,00
Taxe foncière non bâtie	890 951,00	894 083,00	924 302,00	988 800,00

Évolution des recettes de fiscalité en euros

	2020	2021	2022	2023
Taxes foncières et habitation	1 880 137,00	1 881 813,00	2 058 576,00	2 296 054,00
Complément N -1 et N-2	4 494,00	25 444,00	32 762,00	13 334,00

Rappel des taux d'imposition votés en 2023

Taxe foncière bâtie : 30,50% (29,61% en 2022)

Taxe foncière non bâtie : 42,07% (40,84% en 2022)

Taxe d'habitation locaux vacants 14,35%

Pour mémoire

L'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à hauteur de 50% de la base imposable pour tous les immeubles à usage d'habitation à partir de la taxation 2022 a été décidée par délibération numéro 160/2021 en date du 21 septembre 2021.

Taxe d'habitation sur les locaux vacants

Le conseil municipal, lors du vote des taux des impôts locaux, a décidé d'assujettir les locaux vacants à la taxe d'habitation. L'idée première, outre le fait d'encaisser des recettes supplémentaires pour la commune, est d'inciter les propriétaires de logements vacants à les louer.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement (en euros)	2020	2021	2022	2023
Total des dépenses réelles	4 929 673,67	5 151 985,69	5 575 236,35	5 938 911,49
Chapitre 011 (charges à caractère général)	1 540 227,12	1 582 711,26	1 742 693,92	1 854 063,42
Chapitre 012 (charges de personnel)	2 638 597,66	2 755 504,12	3 020 255,79	3 221 991,86
Chapitre 014 (atténuation de produits)	5 075,00	3 630,00	4 670,00	4 481,00
Chapitre 65 (autres charges)	647 303,74	672 290,25	680 286,76	719 419,40
Chapitre 66 (charges financières)	82 662,32	117 391,40	122 030,42	130 172,38
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	15 807,83	14 298,66	86,46	3 143,43
Chapitre 68 (provisions)	0,00	5 530,00	5 213,00	5 100,00
Évolution annuelle en €		+ 222 312,02	+ 423 250,66	+ 363 675,14
Évolution annuelle en %		+ 4,51	+ 8,22	+ 6,52
Évolution entre 2020 et 2023		+ 1 009 237,82		+ 20,47%
<i>Dépenses réelles (hors 67) en €</i>	<i>4 913 865,84</i>	<i>5 137 067,03</i>	<i>5 575 149,89</i>	<i>5 935 757,72</i>
<i>Évolution annuelle en €</i>		<i>+ 223 191,19</i>	<i>+ 438 092,86</i>	<i>+ 360 607,83</i>
<i>Évolution annuelle en %</i>		<i>+ 4,54</i>	<i>+ 8,53</i>	<i>+ 6,47</i>
Évolution entre 2020 et 2023		+ 1 021 891,88 €		+ 20,80%

Une hausse des charges à caractère général est constatée entre 2022 et 2023 (+ 111 369,50 euros) soit + 6,39%, cependant moins élevée qu'entre 2021 et 2022 (+ 159 982,66 euros + 10,11%).

Principales dépenses en hausse entre 2022 et 2023

Article	Désignation	Évolution en euros	Évolution en %
615221	Entretien bâtiments publics	+ 61 921,50	+ 137,38
615228	Entretien autres bâtiments	+ 15 559,60	+ 198,15
615232	Entretien et réparation sur réseaux	+ 24 689,60	+ 472,68
6184	Versements organismes de formation	+ 5 437,54	+ 63,98
6188	Autres frais divers	+ 5 255,95	+ 64,07
6231	Annonces et insertions	+ 3 179,78	+ 214,55
6232	Fêtes et cérémonie	+ 13 999,84	+ 68,17
6251	Voyages, déplacements et missions	+ 2 579,25	+ 121,52
637	Autres impôts et taxes	+ 976,71	+ 22,92
65748	Subventions fonctionnement droit privé	+ 16 524,73	+ 3,60

615221 : hausse des travaux d'entretien des bâtiments publics due au traitement du mэрule de l'église de Freigné (63 935,23 euros sur un total de 106 993,62 euros)

615228 : réparation effraction et travaux foyer Richebourg

615232 : changement imputation pour les prestations de balayage des rues (imputées précédemment au compte 6042), travaux desserte eau potable et réparations éclairage public

6184 : nombre de formations des agents en hausse (habilitations pour des agents nouvellement recrutés, formation obligatoire des contractuels et formation des élus du CST)

6188 : indemnité versée au prestataire d'entretien des vêtements en fin de marché et coût plus élevé du nouveau prestataire

6231 : insertions cessions de chemin (2 627,28 euros sur un total de 4 661,83 euros)

6232 : repas des aînés en présentiel et animations

6251 : indemnités kilométriques en hausse (formations et indemnités versées aux agents d'accueil assurant les remplacements)

637 : droits d'auteur saison culturelle

65748 : hausse des subventions versées aux associations (458 999,32 euros en 2022 et 475 524,05 euros en 2023)

Évolution des dépenses d'énergie et de carburant

Années	60612 (électricité)		60613 (chauffage urbain)	60621 (combustibles)	60622 (carburants)
	Bâtiments	Éclairage public			
2018	138 512,99	62 659,90	36 863,32	49 793,47	26 219,51
2019	157 545,87	51 698,16	38 828,08	38 995,06	36 086,23
2020	152 365,67	52 850,25	37 074,04	34 085,48	29 648,99
2021	168 568,89	60 377,13	56 447,33	49 820,06	36 898,50
2022	156 425,27	50 488,93	38 604,61	59 912,87	44 170,83
2023	200 518,77	53 437,25	54 760,44	55 197,52	44 816,56
Évolution 2022/2023	+ 4 093,50	+ 2 948,28	+ 16 155,83	- 4 715,35	+ 645,73
Évolution en %	+ 28,19	+ 5,84	+ 41,85	- 7,87	+ 1,46
Évolution 2018/2023	+ 62 005,78	- 9 222,69	+ 17 897,12	+ 5 404,05	+ 18 597,05
Évolution en %	+ 44,77	-14,72	+ 48,55	+ 10,85	+ 70,93

Principales dépenses en baisse entre 2022 et 2023

Article	Désignation	Évolution en euros	Évolution en %
6042	Achats de prestations de services	- 43 162,97	- 18,96
60621	Combustibles (fuel et gaz en citerne)	- 4 715,35	- 7,87
60636	Vêtements de travail	- 2 094,01	- 48,37
61358	Autres locations mobilières	- 4 823,57	- 31,19
61521	Entretien de terrains	- 18 337,91	- 71,75
61524	Entretien sur bois et forêts	- 2 699,30	- 36,88
61551	Entretien et réparation matériel roulant	- 31 031,60	- 60,69
6261	Frais d'affranchissement	- 960,36	- 11,70
6288	Autres services extérieurs	- 3 325,66	- 23,85

6042 : repas des aînés à emporter imputées au 6042 en 2022 car considérés comme prestations ; les repas de l'année 2023 ont été imputés au 6232 et les prestations de balayage des rues sont désormais imputées au compte 615232

60621 : coût du pellet moins élevé que le gaz (MCL)

60636 : vestes polaires pour le service administratif et tuniques pour le multi-accueil

61358 : pas de location de nacelle pour l'élagage des platanes en 2023 (1 an sur 2) et moins de locations de matériel pour la saison culturelle et Esti'Vallons

61521 : pas d'élagage des platanes en 2023 (un an sur deux)

61524 : moins de broyage de bois déchiqueté

61551 : réparation de la balayeuse NILFISK en 2022

6261 : baisse constante des frais d'affranchissement

6288 : animations pôle famille

Charges de personnel (chapitre 012)

Année	Montant en euros	Différence en euros par rapport à l'année précédente	Évolution en %
2018	2 460 963,52		
2019	2 710 128,28	+ 249 164,76	+ 10,12
2020	2 638 597,66	- 71 530,62	- 2,64
2021	2 755 504,12	+ 116 906,46	+ 4,43
2022	3 020 255,79	+ 264 751,67	+ 9,61
2023	3 221 991,86	+ 201 736,07	+ 6,68

→ Une augmentation des dépenses de 201 736,07 euros entre 2022 et 2023 (+ 6,68%)

→ Pour rappel, crédits ouverts au budget primitif 2023 de la commune : 3 304 910,00 euros

→ Les crédits ouverts sur l'exercice 2023 correspondaient aux besoins réelles et avaient été calculés au plus juste, mais dans la mesure où deux postes de contractuels (CDD de six mois) n'ont pas été pourvus faute de candidats, l'enveloppe n'a pas été consommée dans sa globalité.

Les raisons de la hausse entre 2023 et 2022

Revalorisation du point d'indice et refonte des grilles indiciaires pour permettre au premier échelon du premier grade d'être positionné au moins au niveau du SMIC, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023, le Traitement Brut Indiciaire (TBI) d'un agent a été revalorisé entre 75,00 euros et 120,00 euros brut par mois en fonction de son grade et de son échelon.

Les données sont issues du rapport social unique.

Au 31 décembre 2022, la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE comptait :

- soixante-seize fonctionnaires,
- cinq contractuels permanents
- quatre contractuels non permanents

S'y ajoutent quarante-six contractuels sur emplois non permanents, sur des missions de renfort ou de remplacement d'agents momentanément indisponibles (cent trente-neuf contrats).

Au 31 décembre 2023, la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE comptait :

- soixante-seize fonctionnaires,
- onze contractuels permanents
- quatre contractuels non permanents

S'y ajoutent trente-huit contractuels sur emplois non permanents, sur des missions de renfort ou de remplacement d'agents momentanément indisponibles (cent quarante-neuf contrats).

En ce qui concerne les agents permanents

67% de ces agents sont des femmes et 33% des hommes.

Les agents de la commune sont issus à 28% de la filière administrative, 54% de la filière technique, 14% de la filière médico-sociale et 4% pour la filière animation.

La répartition par catégorie est la suivante : 7% des agents appartiennent à la catégorie A, 10% à la catégorie B et 83% à la catégorie C.

Parmi ces effectifs, sept agents étaient reconnus travailleurs handicapés.

54% des agents de la commune exercent à temps plein et 46% occupent un poste à temps non complet. 5% des fonctionnaires exercent à temps partiel.

La moyenne d'âge est de quarante-sept ans.

b) Dette / capacité d'autofinancement / ratios

L'état de la dette communale

	2020	2021	2022	2023	2024 (estimation)
Encours de la dette au 31 décembre (en euros)	4 221 218,79	6 255 595,65	5 741 885,69	5 228 878,76	4 724 763,01
Annuité du capital de la dette (en euros)	364 812,31	513 709,96	513 051,34	508 737,66	504 115,75
Intérêts de la dette (en euros)	89 287,11	115 472,37	104 201,87	107 297,79	112 823,90
Capacité de désendettement (en années)	3,21	4,64	5,09	4,64	3,19

Encours de la dette au 31 décembre / épargne brute

Prise en compte du budget principal uniquement

Pour information : seuil de vigilance à 8 ans / seuil limite à 10 ans / seuil critique à 13 ans

Pour mémoire, l'encours de la dette avait augmenté en 2021 du fait de l'intégration des trois prêts du budget de la Colombière et du nouveau prêt contracté dans le cadre des travaux de la rue d'Ancenis (1 000 000,00 euros)

Le taux moyen de la dette (taux d'intérêt) est estimé à 2,781% (2,613% en 2022)

À noter que deux emprunts, indexés sur le taux du livret A, ont subi une augmentation du taux en 2023, passant de 1,60% à 4,10% pour le premier (+ 12 091,73 euros) et de 3,28% à 4,28% pour le second (+ 5 779,39 euros)

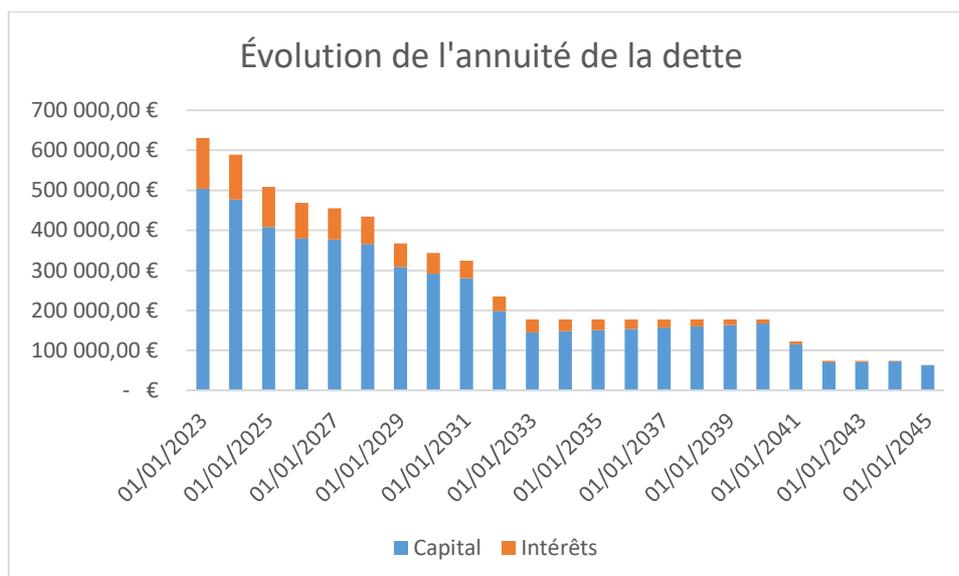
La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :

- dix-neuf prêts à taux fixe,
- sept prêts à taux variable dont deux se terminent en 2024

Trois prêts prennent fin en 2024 :

- Travaux réhabilitation de l'hôtel-restaurant le Prieuré en avril
- Travaux d'aménagement divers de Freigné en décembre
- Travaux réhabilitation logements rue des Hêtres en février

L'organisme DEXIA CREDIT LOCAL a proposé à la collectivité le remboursement anticipé du prêt relatif aux travaux de rénovation de la mairie de Bonnoeuvre contracté en 2007 pour une durée de 30 années. Le montant du capital restant dû s'élève à 30 614,18 euros.



Niveau d'endettement projeté

Endettement au 1 ^{er} janvier 2024	=	5 228 878,76 euros
Remboursement de capital en 2024	=	504 115,75 euros
Emprunt projeté		Néant
Endettement projeté au 31 décembre 2024	=	4 724 763,01 euros

(sous réserve de confirmation des orientations du Débat d'Orientations Budgétaires au budget primitif)

L'épargne brute et l'épargne nette en euros

	2019	2020	2021	2022	2023
Épargne brute	829 034,14	1 315 745,58	1 347 955,87	1 126 980,36	1 481 627,98
Évolution par année	- 286 554,02	+ 486 711,44	+ 32 210,29	- 220 975,51	+ 354 657,96
Évolution en %	- 25,69	+ 58,71	+ 2,45	- 16,39	+ 31,47%
Évolution entre 2019 et 2023 en €					+ 652 604,18
Évolution entre 2019 et 2023 en %					+ 78,72
Épargne nette	469 948,16	950 933,27	885 807,17	613 929,02	969 222,15

(Épargne nette = épargne brute – remboursement du capital)

Après une forte baisse de la capacité d'autofinancement (CAF brute et nette) en 2019, une progression de la CAF avait été constatée entre 2020 et 2021.

En 2022, la CAF s'est de nouveau dégradée, avec une baisse de 220 975,51 euros, soit -16,39%.

Pour 2023, l'épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) est en nette progression par rapport à celle constatée en 2022. Cependant, ce résultat tient compte des cessions d'immobilisations effectuées en 2023 en hausse de 241 456,25 euros par rapport à 2022.

Les efforts d'économie, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, doivent se poursuivre afin de maintenir un niveau de CAF suffisant.

Au 1 ^{er} janvier 2024 (données INSEE 2020)	Population légale 2021: 6 485 habitants
Épargne brute/habitant	228,47 euros (170,57 euros au 1 ^{er} janvier 2023)
Épargne nette/habitant	149,45 euros (92,92 euros au 1 ^{er} janvier 2023)

Ratios complémentaires

Marge d'autofinancement courant ⇒ **0,87** (0,91 en 2022)

(Charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette / produits de fonctionnement - le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant deux exercices successifs)

Rigidité des charges structurelles ⇒ **0,51** (0,55 en 2021)

(Charges de personnel augmentées de l'annuité de la dette / produits de fonctionnement - le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1,5)

c) Investissements (restes à réaliser et dépenses inscrites en 2023 non engagées)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Restes à réaliser 2023 en euros

Compte	Libellé	Reste à réaliser
Opération 1009 - RESTAURATION CADASTRES ET REGISTRES ÉTAT-CIVIL		
21621	Biens historiques et culturels	549,24
TOTAL		549,24
Opération 1010 - AMÉNAGEMENT DE LIAISONS DOUCES		
2031	Frais d'études	35 631,70
2315	Installations et outillages en cours	333 435,00
TOTAL		369 066,70
Opération 1016 - PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL		
2152	Installations de voirie	117 621,50
TOTAL		117 621,50
Opération 2300 - PLU MAUMUSSON		
202	Frais documents d'urbanisme	480,00
TOTAL		480,00
Opération 2400 - PLU SAINT-MARS		
202	Frais documents d'urbanisme	1 080,00
TOTAL		1 080,00
Opération 3402 - SAINT-MARS - TRAVAUX AMÉNAGEMENT RUE D'ANCENIS		
2315	Installations et outillages en cours	4 530,00
TOTAL		4 530,00
Opération 4100 - BONNOEUVRE - VOIRIE		
2031	Frais d'études	12 529,20
2315	Installations et outillages en cours	178 881,28
TOTAL		191 410,48
Opération 4500 - SAINT-SULPICE - VOIRIE		
2152	Installations de voirie	9 650,40
TOTAL		9 650,40
Opération 4600 - VRITZ - VOIRIE		
2031	Frais d'études	3 171,60
TOTAL		3 171,60
Opération 4700 - ÉCLAIRAGE PUBLIC		
2324	Subventions équipements versées	134 080,00
TOTAL		134 080,00
Opération 5203 - FREIGNÉ - MAISON COMMUNES DES LOISIRS		
21351	Installations et agencements	948,00
TOTAL		948,00

Opération 5205 - FREIGNÉ - ATELIERS MUNICIPAUX		
2138	Autres constructions	4 544,36
TOTAL		4 544,36
Opération 5209 - FREIGNÉ - LAVOIR PLAN D'EAU		
2138	Autres constructions	13 200,00
TOTAL		13 200,00
Opération 5405 - SAINT-MARS - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL		
2031	Frais d'études	40 583,04
2313	Immobilisations corporelles en cours	7 921,08
TOTAL		48 504,12
Opération 5411 - SAINT-MARS - GENDARMERIE		
21321	Constructions immeubles de rapport	6 131,28
TOTAL		6 131,28
Opération 5415 - SAINT-MARS - LOCAUX ASSOCIATIFS SITE DES QUATRE SAISONS		
2031	Frais d'études	2 592,00
TOTAL		2 592,00
Opération 5417 - SAINT-MARS - SALLE PIE X		
21318	Autres bâtiments publics	7 922,40
TOTAL		7 922,40
Opération 5419 - SAINT-MARS - SALLE DE CONVIALITÉ		
21318	Autres bâtiments publics	12 673,00
TOTAL		12 673,00
Opération 5700 - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE		
2324	Subventions équipements versées	64 830,47
TOTAL		64 830,47
Opération 5701- PARC LOGEMENTS LOCATIFS		
2031	Frais d'études	18 000,00
TOTAL		18 000,00
Opération 8200 - MATÉRIEL SERVICE TECHNIQUE		
21828	Autres matériels de transport	13 455,60
TOTAL		13 455,60
Opération 8210 - MATÉRIEL SERVICES SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE		
21831	Matériel informatique scolaire	2 173,20
21841	Mobilier scolaire	2 373,86
21848	Autre mobilier	5 514,03
2188	Autres immobilisations corporelles	1 890,00
TOTAL		11 951,09
Opération 8300 - INFORMATIQUE		
21838	Autre matériel informatique	1 671,12
TOTAL		1 671,12
TOTAL DÉPENSES		1 038 063,36

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Restes à réaliser 2023

1321	Subventions État	191 001,19
1322	Subventions Régions	37 500,00
13251	Subventions GFP rattachement	254 164,00
1326	Autres établissements publics locaux	37 380,00
1328	Subventions autres	40 562,28
TOTAL RECETTES		560 607,47

d) Autorisations de programme - situation au 31 décembre 2023 en euros

Code	Libellé	Montant total	Prévisions 2023	Mandatement 2023	Mandatement cumulé
2022-1	LIAISONS DOUCES	963 790,00	498 790,00	13 008,79	30 506,29
2022-2	ÉCLAIRAGE PUBLIC	240 000,00	120 000,00	4 920,00	4 920,00
2022-3	ÉGLISE MAUMUSSON	600 000,00	50 000,00	0,00	0,00
2023-1	SALLE CONSEIL MUNICIPAL	447 500,00	125 000,00	18 377,98	18 377,98
2023-2	SALLE DE CONVIVIALITE	130 000,00	81 000,00	2 865,00	2 865,00
2023-3	RESEAU CHALEUR J. FERRY	1 016 700,00	30 000,00	9 213,97	9 213,97
2023-4	BOULEVARD FERRONNAYS	590 000,00	10 000,00	0,00	0,00
2023-5	RUE DE LA FORÊT	475 000,00	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL		4 462 990,00	924 790,00	48 385,74	65 883,24

e) Dépenses inscrites au budget primitif 2023 non engagées

Numéro	Libellé de l'opération	Précisions	Montant en euros
1015	Projets participatifs	Dépenses en fonctionnement	15 000,00
1018	Chemin de randonnée vallonnais		30 000,00
1019	Acquisitions foncières	Non réalisées	18 000,00
3404	Boulevard de la Ferronnays	Consultation MOE non lancée	10 000,00
3503	Rue de la Forêt	Consultation MOE non lancée	10 000,00
4300	Voirie Maumusson	La Bougaudière et parking rue Pastorale	42 400,00
5101	Mairie de Bonnoeuvre	Ravalement façades et enduit	18 000,00
5302	Eglise de Maumusson	Étude non lancée	50 000,00
5403	Multi-accueil les Cabrioles	Aménagements extérieurs non réalisés	4 000,00
6401	Équipements sportifs	City stade Bonnoeuvre	65 000,00
6404	Plan d'eau des Lavandières	Rivière contournement (COMPA)	4 000,00
6602	Parc du mini-golf	MOE non lancée	12 000,00
8200	Mobilier urbain	Provision annuelle non utilisée	5 000,00

f) Investissements réalisés et subventions reçues de 2018 à 2023

DÉPENSES									
Années	Autres équipements	PLU	Aménagements bourgs	Travaux voirie	Travaux bâtiments	Terrains aménagés	Cimetières	Véhicules, matériels, mobiliers, informatique	TOTAL
2018	21 943,72	49 330,86	206 991,16	8 683,13	403 018,93	21 342,55	0,00	138 593,74	849 904,09
2019	9 533,67	80 961,33	599 812,59	16 166,50	2 077 862,42	79 012,50	1 150,00	157 040,20	3 021 539,21
2020	22 030,35	34 823,13	455 059,11	4 934,10	1 134 728,00	96 869,97	6 068,40	216 422,74	1 970 935,80
2021	11 578,15	20 380,43	1 142 748,74	464,80	432 270,96	22 352,45	23 934,23	260 895,14	1 914 624,90
2022	49 839,26	17 177,55	506 598,20	73 592,39	166 836,14	579,53	12 838,56	158 687,81	986 149,44
2023	56 273,61	6 307,16	47 211,51	89 979,19	274 746,84	152 592,19	16 358,28	262 775,95	906 244,73
TOTAL	171 198,76	208 980,46	2 958 421,31	193 820,11	4 489 463,29	372 749,19	60 349,47	1 194 415,58	9 649 398,17

RECETTES									
Années	Autres équipements	PLU/SDAP	Aménagements bourgs	Travaux voirie	Travaux bâtiments	Terrains aménagés	Cimetières	Véhicules, matériels, mobiliers, informatique	TOTAL
2018	2 393,32	5 707,50	41 023,30		258 866,00	22 878,43			330 868,55
2019	3 767,30		108 809,50		52 505,41				165 082,21
2020	3 469,00		130 750,71		39 369,70	14 990,00			188 579,41
2021		5 235,34	225 690,00		693 052,14				923 977,48
2022			234 509,23		75 300,00				309 809,23
2023					58 205,60			25 470,56	83 676,16
TOTAL	9 629,62	10 942,84	740 782,74	0,00	1 177 298,85	37 868,43	0,00	25 470,56	2 001 993,04

g) Investissements - les orientations pour 2024

Les orientations pour 2024 en matière d'investissement ont été arrêtés par les membres du conseil municipal réunis en séance privée le 15 janvier 2024.

Elles sont synthétisées dans l'annexe 3 du présent document.

2 - BUDGETS ANNEXES

A - LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Rue des Jardins (Bonnoeuvre)

Les trois lots sont vendus.

Les Conillets (Freigné)

Tous les lots sont vendus.

Le Champ du Puits (Saint-Mars-la-Jaille)

Un compromis sera signé en février pour le dernier lot.

Les Perrières (Saint-Sulpice-des-Landes)

Tous les lots sont vendus.

Les Lilas (Vritz)

Une option est enregistrée pour le dernier lot.

B - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Un emprunt est actuellement en cours avec une annuité d'un montant de 4 850,28 euros

Dernière échéance de prêt : 1^{er} décembre 2029

ANNEXES

Annexe 1 - Endettement pluriannuel par année

Annexe 1 bis - Endettement pluriannuel par emprunt

Annexe 2 - Parc immobilier - listing au 1^{er} janvier 2024

Annexe 3 - Plan Pluriannuel d'Actions 2020/2026